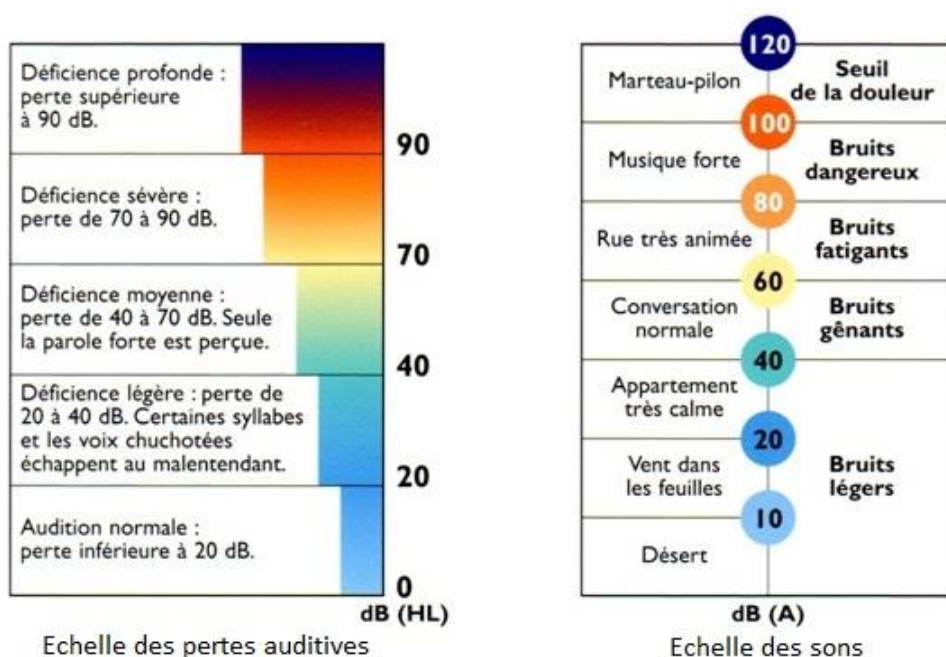


## Quelles compensations pour des troubles auditifs ?

Les déficiences auditives sont un trouble invisible. Selon l'extrait du [Guide Rendre accessible à sa mesure](#) (p31) « Les déficiences auditives correspondent à « l'inexistence ou à la perte de l'acuité auditive, à différents degrés de surdité, dès la naissance ou au cours de la vie. La surdité est dite légère entre 21 et 40 décibels, moyenne de 41 à 70 décibels, sévère de 71 à 90 décibels et totale lorsqu'il y a une perte de plus de 120 dB, et profonde à plus de 90 dB ».

1

Cette déficience a des incidences sur le langage oral, la communication et le développement socio affectif.



## Les modes de compensations

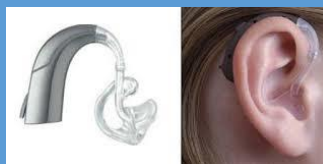
Les modes de compensations sont variés, de l'appareillage à la compensation visuelle.

L'appareillage compte différentes prothèses auditives (**intra auriculaires**, **contour d'oreille** ou **oreillettes** ; **implant cochléaire**, pour améliorer la perception des sons et des messages oraux) ou accessoires de suppléance (**boucle magnétique** pour suivre la parole d'un orateur sans bruit de fond gênant ou malgré la mauvaise acoustique ; **micro-cravate** porté par l'enseignant pour transmettre le message sonore). Le principe commun est de limiter ou alléger l'effort de perception et de réception d'un message oral pour la personne sourde ou malentendante. L'effort de concentration est ainsi amoindri et la compréhension du message oral ainsi facilité.

Mise à jour juin 2020



Prothèses auditives intra auriculaires



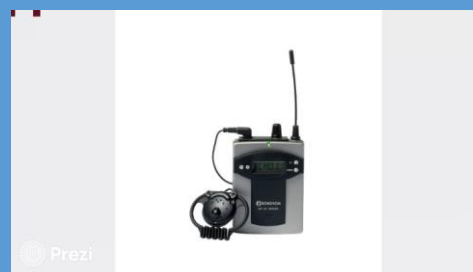
Contour d'oreille



Implant cochléaire



Boucle magnétique et panneau de signalisation



Micro cravate

2

Mais des difficultés demeurent souvent pour la perception des mots nouveaux, des mots phonétiquement proches (bouche/louche) et suivant la qualité de l'ambiance sonore. C'est pourquoi ces appareillages peuvent être complétés par des compensations visuelles pour éviter les confusions de compréhension.

Parmi les compensations visuelles il existe la lecture labiale. Mais 30% du message n'est pas perçu à cause des sosies labiaux. Ainsi l'accès au **Langage Parlé Complété (LPC)** ou à la **Langue des Signes Française (LSF)** permet encore de compenser.

La Langue Parlée Complétée est un système d'aide à la perception de la parole qui utilise une main positionnée au niveau du visage pour discriminer les sosies labiaux de la lecture labiale.

La Langue des Signes Française est une véritable langue avec sa syntaxe, sa grammaire et qui véhicule la culture sourde.

La présence d'un interprète LSF ou d'un codeur LPC au côté d'un porteur de trouble auditif relève d'une compensation validée par la MDPH.

Suivant le besoin de la personne sourde, le mode de compensation choisie est différent. Ce choix appartient au jeune et à sa famille. Bien souvent les jeunes qui arrivent dans nos établissements ont déjà adopté des stratégies de compensation. Il est donc essentiel pour faciliter la formation scolaire du jeune, son insertion sociale, scolaire et professionnelle, de s'interroger sur son parcours antérieur pour

adapter le parcours de formation à ses besoins (par un dialogue avec la famille et le jeune, la prise en compte du PPS et des Geva-sco antérieurs). Une observation des difficultés et des besoins permet d'éventuels réajustements pour bien adapter le parcours individualisé.

Le parcours est discuté chaque année ou au besoin lors des réunions de l'ESS (équipe de suivi de scolarisation).

3

L'intervention d'un SESSAD (service d'éducation spéciale et de soins à domicile) pour le suivi médical par un.e psychologue, un.e orthophoniste ou autre peut demander un aménagement de la scolarité. Les modifications de l'emploi du temps seront signalés dans le compte rendu de l'ESS.

Des aménagements aux examens peuvent être demandés en cohérence avec les compensations nécessaires au parcours du jeune dans sa formation.

## L'accompagnement au sein de l'établissement

Différentes mesures peuvent faciliter l'intégration, le suivi des cours et la prise de notes :

- Sensibilisation de l'équipe et de la classe aux caractéristiques du trouble auditif ;
- Espace et organisation de la classe ; positionnement physique du jeune par rapport à l'enseignant et à ses camarades ;
- Recherche de binômes/tutorat entre pairs ;
- Attention à la fatigabilité (effort d'attention et de compréhension permanent), privilégier les phrases courtes, veiller à l'ambiance de classe calme ;
- Adaptations pédagogiques :
  - utilisation de supports visuels pour le cours de manière à compléter la parole ;
  - éviter les doubles tâches : veiller à ne pas parler et montrer en même temps ; parler et faire écrire ;
  - éviter de se déplacer dans la salle ;
  - redire le propos d'un camarade qui est intervenu ;
  - privilégier le sous-titrage pour les supports vidéos ;
  - en cas d'intervention d'un codeur LPC ou d'un interprète LSF, prévoir de lui donner le support des cours au préalable (notamment les cours techniques), et intégrer des temps de pause au cours (10 min toutes les 50 minutes) ;
  - en cas de présence d'une aide humaine, la mission de l'AVS vise à faciliter l'accès aux activités d'apprentissage : reformulation, prises de

note des consignes données à l'oral, collaboration avec l'enseignant autour de supports visuels adaptés. L'AVS peut accompagner le jeune pour l'aider dans son développement socio-affectif et la gestion de troubles du comportement parfois associé aux troubles auditifs.

## Les stages

Les périodes de formations en milieu professionnelles font l'objet d'une attention particulière : préparation en amont avec le jeune et sa famille, et le maître de stage. Si la présence d'un interprète ou de l'AVS est nécessaire, cela doit figurer dans le compte rendu de l'ESS, et inscrit dans l'annexe de la convention de stage.

Suivant les attendus de la formation en milieu professionnel, les compétences à acquérir sont réévaluées : les tâches sont aménagées pour leur exécution, ou dans leur durée. Les journées de stage sont adaptées pour prendre en compte la fatigabilité du jeune.

## Conclusion

« La réussite des dispositifs de scolarisation et d'apprentissage incluant de élèves sourds tient en grande partie à la capacité des enseignants et de l'environnement scolaire à répondre aux besoins liés à la déficience auditive, mais aussi à accepter et prendre en compte la différence de l'élève sourd, notamment en matière de communication, sans penser que ses capacités d'adaptation seront suffisantes pour compenser. » Guide Rendre accessible à sa mesure.

## Ressources :

- [Guide Rendre accessible à sa mesure](#) p31, 117, 130
- [Cap école inclusive](#) (grille d'observation, adaptations, informations sur le trouble auditif)
- [Association française des interprètes en LSF](#)
- [Association nationale des codeurs en LPC](#)
- [Association nationale pour la LPC](#)